Envoyé en préfecture le 11/09/2023
Reçu en préfecture le 11/09/2023
Publié le 11/09/2023
ID : 044-200067635-20230911-2023_17-AR

CLISSON SÈVRE & MAINE l'AGGLO
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT

ARRETE n°2023-17

Arrêté du 7 septembre 2023

Délégation de signatures
Directeur de pôle « Attractivité et Services à la populations »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-9,

VU le Code général de la fonction publique,

VU l'élection de Monsieur Jean-Guy CORNU en qualité de Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo, le 7 juillet 2020,

CONSIDERANT la nomination de Monsieur Guillaume CHASSANITE aux fonctions de Directeur du pôle « Attractivité et Services à la populations », par contrat n° C-2023-165, daté du 21/07/2023 et publié en préfecture le 24/07/2023

CONSIDERANT que le Président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature aux directeurs et responsables de service de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communautaires de procéder à une délégation de signature aux responsables des services dans le strict respect des conditions visées ci-après,

Le Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo décide :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Guillaume CHASSANITE, dans le cadre de ses fonctions de Directeur des services à la population en ce qui concerne :

- **Marchés Publics**
  - Validation des devis et bons de commande dans la limite d'un montant inférieur à cinq mille euros hors taxes (5 000 € HT)
  - Validation des certificats de service fait
- **Mesures de gestion du personnel des services placé sous sa responsabilité**
  - Congés (annuels, de récupération et d'ARTT)
  - Avis sur les autorisations spéciales d'absence
  - Etats des frais de déplacements
  - Etats de validation des heures supplémentaires ou complémentaires pouvant être placées par l'agent sur son Compte Epargne Temps
  - Etats de validation des heures supplémentaires ou complémentaires pouvant être rémunérées dans la limite de 200 H par an
  - Autorisation de remisage du véhicule de service à domicile
  - Ordre de mission temporaire et permanent

Envoyé en préfecture le 11/09/2023
Reçu en préfecture le 11/09/2023
Publié le 11/09/2023
ID : 044-200067635-20230911-2023_17-AR

- **Mesures diverses**
  - Tout courrier et courriel d'information et de rappel à la règlementation à destination des agents, collectivités et organismes partenaires sous réserve que celui-ci soit dépourvu de tout caractère décisionnel

ARTICLE 2 : Délégation est donnée à Monsieur Guillaume CHASSANITE pour déposer plainte auprès de la Gendarmerie nationale, au nom de la Communauté d'agglomération, pour toute dégradation subie par un équipement communautaire ou pour tout dommage causé à la communauté ou à l'un de ses agents.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume CHASSANITE, la délégation de signature qui lui est consentie à l'article 1 sera exercée par Madame Hélène BARTHELEMY, Directrice Générale des Services.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume CHASSANITE et de Madame Hélène BARTHELEMY, la délégation de signature qui leur est confiée à l'article 1 sera exercée par Monsieur Laurent DELBECQUE, Directeur Général Adjoint.

ARTICLE 5 : Une copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Guillaume CHASSANITE qui accepte cette délégation, et sera transmis à Monsieur le Trésorier communautaire.

ARTICLE 7 : Madame la Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Clisson

Le 11/09/2023
Jean-Guy CORNU
Président

Notifié à Monsieur Guillaume CHASSANITE
Le

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de son caractère exécutoire.